

COURRIER DE LA SAMBRE.

N° 99.

MARDI.

27 JUILLET 1830.

PAYS-BAS. — Namur, 26 juillet.

Pour reconnaître l'accueil flatteur fait à la Société d'Harmonie, par le public de Namur, cette Société donnera, le mardi, 3 août prochain, à cinq heures soir, à La Plante, un concert d'harmonie, où les trois morceaux du concours seront exécutés. Il y aura une enceinte réservée; les autorités y seront reçues, ainsi que les porteurs de cartes qui seront délivrées par les secrétaires.

— Il va s'établir à Namur une école gratuite de musique; cette école sera dirigée par les principaux artistes de la Société d'Harmonie, sous la surveillance de la commission.

On fera circuler sous peu de jours, avec une liste de souscription, les bases d'un règlement à cet effet.

— M. Edmond Beaucarne a reçu, le 24 au soir, un exploit d'assignation à l'effet de comparaître jeudi, 29 de ce mois, devant la cour de justice à Bruxelles, chambre des appels correctionnels, afin d'y voir statuer sur l'appel interjeté du jugement du tribunal correctionnel de Gand. Cet exploit est conçu en ces termes : « A la requête de M. le président de la chambre des appels correctionnels, séant à Bruxelles, moi, soussigné, huissier près le tribunal de Gand, ai donné assignation à Edmond Beaucarne, pour comparaître, etc..... »

(Catholique.)

— M. le procureur du roi menace notre éditeur d'une condamnation sévère s'il ne découvre l'auteur inconnu de deux articles remis au journal, et dont M. Poot n'a pu apercevoir toute la criminalité, puisque nous la cherchons encore en vain aujourd'hui; M. le juge d'instruction menace à son tour une pauvre servante de la prison, si elle ne lui dit ce que lui, juge d'instruction, voudra bien croire la vérité, et ce même juge d'instruction, dont tout le rôle doit se borner à interroger, répond à nos observations : c'est un système de défense que vous avez adopté, prononçant en quelque sorte d'avance un jugement qui, par bonheur pour nous, est sans aucune conséquence : voilà comme on doit s'y prendre pour bien instruire une procédure et découvrir la vérité : nous nous trompons fort, ou notre parquet devrait servir d'exemple à certains parquets de certains pays; que nous ne nommerons point, parce que nous ne voulons humilier personne. (Belge.)

— Un arrêté de S. M., du 1^{er} de ce mois, porte que le goudron et les autres marchandises de la même nature, continueront à être mesurées dans des vases de fer de la contenance d'un demi, d'un entier et d'un double litron (*kan*) des Pays-Bas.

— L'Angleterre continue à se sillonner de fer dans tous les sens. Les rainures ou chemins de fer de Cantorbéry, dont la confection avait duré cinq ans, ont été ouvertes le mois dernier. La longueur est d'une lieue et demie, c'est-à-dire de Cantorbéry à Whistable. Les voitures parcourent ce trajet en quinze minutes, sans autre impulsion que celle qui leur est imprimée par le bras d'un homme.

— Les faillites continuent de se succéder à Verviers, avec une rapidité vraiment effrayante. Il y a quelque chose de bien affligeant dans toutes ces secousses éprouvées en quelques mois par une des villes les plus intéressantes du royaume, par son industrie et son activité commerciale.

DE LA SOUVERAINETÉ.

La Gazette dit une chose qui nous charme. Vous êtes, dit-elle, toujours dans la souveraineté du peuple, en voulant que le roi, par la dissolution, ne fasse que dénoncer, et que le pays juge; car, ajoute-elle, il n'y a pas de milieu : il faut être dans la souveraineté du peuple, ou dans la souveraineté du roi.

Nous acceptons l'aveu. Non, il n'y a pas de milieu, il faut ou la volonté définitive du roi, ou la volonté définitive du peuple; mais par le peuple, nous entendons non la populace en sabots et la pique à la main, nous entendons les classes éclairées, raisonnables, et intéressées à la tranquillité. C'est là ce que nous appelons le pays, et, quant à lui, il est vrai qu'il doit être souverain, c'est-à-dire que, dans le cas d'un conflit, il doit l'emporter sur le roi, parce qu'il est dans l'essence des choses que tous ensemble aient plus d'esprit qu'un seul.

Où, nous le répétons, parce que les mots ne nous font pas peur, si par souveraineté du peuple vous entendez souverainement des classes éclairées, auxquelles la Charte a confié le droit d'élire, oui, nous admettons cette souveraineté, parce que nous croyons que la masse éclairée des Français est moins exposée à se tromper que le roi de France, quelque vertueux, éclairé, libre des préjugés, qu'il puisse être.

Cette souveraineté est écrite dans la Charte, en termes formels : car en disant que le roi pourrait dissoudre, et en ne disant point que le pays ne pourrait pas renommer les mêmes députés, elle a rendu le pays maître définitif du débat.

Ce sont là des faits incontestables.

Le contraire serait la souveraineté absolue du roi, car, comme vous le dites, il n'y a pas de milieu entre la souveraineté du roi et celle du pays. Dans le conflit, il faut que ce soit l'avis d'un seul, ou l'avis du plus grand nombre, qui l'emporte. Or, en nous obligeant à choisir, en nous disant qu'il n'y a pas de milieu entre l'une et l'autre souveraineté, vous ne savez pas ce que vous faites : vous mettez tout le monde dans la nécessité d'en préférer une; et, à moins d'être fou ou barbare, on ne croira jamais que l'avis d'un seul puisse valoir mieux que celui du plus grand nombre. C'est là du bon sens le plus commun, le plus vulgaire. Les rois ne disent-ils pas qu'ils veulent gouverner suivant l'opinion? Ne se vantent-ils point de la suivre? Quel est celui qui dirait : je me vante de gouverner contre l'opinion? Qu'est-ce donc que l'opinion, sinon la souveraineté des gens éclairés, celle dont nous voulons parler, celle dont la Charte a écrit et consacré la puissance, en fixant si haut le cens électoral?

Abusez tant que vous voudrez de nos paroles; mais, si vous êtes de bonne foi, posez la question comme nous la posons; parlez, d'une part, de la souveraineté d'un seul, puis de la souveraineté de notre peuple à nous, c'est-à-dire, des classes moyennes, sages, éclairées; dites ensuite qu'entre ces deux souverainetés il faut choisir, adressez-vous à qui vous voudrez, et vous verrez laquelle on choisira. Adressez-vous aux rois eux-mêmes : à moins qu'ils n'aient perdu le sens au point de se croire dieux, ils vous diront qu'entr'eux et le pays entier, la plus grande probabilité de raison est du côté du pays. Ils ne seront pas assez fous pour se croire plus d'esprit et de raison qu'à tous leurs sujets ensemble. S'il en était autrement, pourquoi s'entoureraient-ils de conseillers? Dès-lors, la question est résolue, et, en cas de conflit, celui qui est réputé le plus sage doit l'emporter.

Voilà ce qu'a établi la Charte, et ce qui est de fait dans tous les pays. Nous vous l'avons dit autrefois, la société est souveraine partout, et nulle part plus que dans les états despotiques. A Constantinople, la société est souveraine, mais c'est celle des janissaires, elle tue ses maîtres, veut les éclairer, comme à Paris, avec un simple vote, qu'il faut subir l'impulsion de la société qui vous en mieux vaut subir cette impulsion si douce d'un simple scrutin.

(Politique.)

Nous regrettons vivement de ne pouvoir mettre textuellement sous les yeux de nos lecteurs le rapport remarquable lu par M. le baron de Macors dans la séance du 21 juillet, au nom de la première commission, sur la motion concernant les entraves mises au libre exercice des droits politiques des citoyens. L'honorable rapporteur a signalé plusieurs faits assez affligeans pour motiver la nécessité d'une adresse à S. M. aux fins d'obtenir des lois répressives contre ceux qui se permettent de troubler de paisibles citoyens dans l'exercice de leurs droits civiques et notamment du droit de pétition. Ces faits se seraient passés, depuis que nous avons perdu le magistrat intègre et savant qui était naguères à la tête de notre parquet et que le roi a appelé au conseil d'état.

Le rapporteur a particulièrement fixé l'attention de l'assemblée sur les atteintes portées au droit de pétition. « On a déployé, dit-il, l'appareil de la justice répressive contre de paisibles citoyens qui n'ont fait qu'user d'un droit légal, en réclamant contre des griefs dont le gouvernement lui-même a reconnu la légitimité. Les juges de paix ont même été chargés de faire des enquêtes pour effrayer les citoyens et étouffer leurs plaintes. Des incapacités politiques ont été arbitrairement établies contre ceux qui ont signé des pétitions.

» Un citoyen, recommandable par ses vertus et le rang élevé dont il jouit dans la société, a été menacé d'une poursuite criminelle sous le prétexte d'une poursuite d'un faux commis dans une pétition. Il a été forcé de son innocence en reproduisant la pièce arguée de faux, de façon que la preuve est retombée à charge de la défense et que l'accusation a été formée sur une supposition. Des écrivains honorables et consciencieux sont poursuivis pour prétendues attaques contre la personne sacrée du roi, afin, sans doute, de soumettre aux tribunaux la question de la responsabilité ministérielle, heureuse fiction sans laquelle il ne peut exister de gouvernement représentatif. Un témoin cité dans l'instruction de l'un des procès intentés aux journaux est retenu en prison, pour n'avoir pas répondu à des questions qui lui ont été adressées; ce qui peut prolonger indéfiniment sa détention, sans qu'il paraisse que la loi autorise ce moyen d'inquisition.»

Il résulte de ces faits et de beaucoup d'autres, selon l'honorable rapporteur, organe de la première commission, qu'il est urgent de supplier S. M. par une adresse respectueuse de proposer des mesures propres à garantir l'exercice libre de nos droits politiques menacés. (*Politique.*)

Dinant, le 25 juillet 1830.

MONSIEUR !

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt une note insérée dans votre numéro et contenant un projet de souscription dont le but serait de couvrir les frais à résulter de la distribution d'un numéro de votre journal dans chacune des communes de la province.

Tout bon citoyen prendra part à cette œuvre de patriotisme, les résultats immenses que peut avoir pour l'indépendance de notre pays la mise à exécution de ce projet. Assez et trop longtemps l'éducation politique a été le monopole des classes élevées de la société; c'est dans ce jour, où l'on paraît vouloir remettre en question les libertés nationales qu'il importe à chacun, depuis les sommités sociales, jusqu'aux rangs les plus infimes, de s'instruire de la nature de ses droits, des atteintes qui y sont portées, et de tout ce que font pour leur maintien les défenseurs des libertés publiques, soit comme écrivains de l'opposition, soit à la tribune nationale.

Nous verrons ainsi en peu de temps se créer une opinion publique formidable par le nombre et plus encore par sa modération et sa fermeté; c'est alors que malgré les vices nombreux qui entachent notre mode d'élection, cette même opinion, dictant impérieusement les choix, agira sur tous les électeurs, et dirigera dans la voie de l'indépendance et les ayant-droits et les membres des états-provinciaux. C'est alors que le gouvernement, entraîné par la

force, des choses sera contraint de consulter plus souvent les besoins et les sentimens du peuple pour le bonheur, le salut et la liberté duquel il existe. C'est alors que malgré le zèle des parquets, malgré leurs poursuites accumulées, les juges dominés par cette grande idée, qu'ils forment un pouvoir indépendant, qu'ils ne doivent compte de leurs jugemens qu'à leur conscience, écarteront des accusations qui tendraient à anéantir la liberté de la presse, comprimer la pensée : plus une nation s'instruit et plus sa liberté présente de garanties, plus aussi on doit attendre d'elle de calme et en même temps de ténacité quand il s'agit de la défense de ses droits. Le seul et le vrai moyen d'arriver à cette instruction est de la répandre dans les classes moyennes et surtout dans les campagnes; c'est là où se formera cette majorité imposante qui par la seule expression de son opinion, par son seul maintien, saura comprimer l'ambition, et modérer l'imprudence des conseillers du trône, amener à la tribune nationale des hommes purs et indépendans, calmer l'ardeur des parquets, dieter moralement les arrêts des tribunaux, et nous amener enfin à cet état désiré d'un gouvernement constitutionnel, et qui consiste à mettre l'opposition dans le cas de chercher à blâmer, et Dieu sait que nous n'en sommes pas encore là.

Veillez, M^r l'éditeur, nous mettre au courant des suites de votre projet; je ne négligerai rien pour le recommander et me compte déjà avec plusieurs de mes amis au nombre de ceux qui accueilleront cette proposition. X.-Y.-Z.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 25 juillet.

EXPÉDITION.

Alger, le 8 juillet.

Mettant à part l'importance d'Alger comme point militaire et maritime, et à ne la juger que comme une ville, c'est, pour nous autres Français, une ville horrible, un dédale de petites rues étroites, tortueuses, montueuses, des maisons basses, sans fenêtres, avec des saillies qui font paraître les rues encore plus étroites.

Les hommes sont généralement vilains, les Turcs seuls ont quelques belles figures, encore sont-ils loin d'offrir ces beaux traits et ces physionomies imposantes qui sont si communes dans le Levant. Quant aux femmes, le peu que nous avons vu est hideux; il est vrai que nous n'avons presque aperçu que de misérables négresses à demi nues.

L'artillerie en moins de quatre heures avait démoli les batteries de ce fameux fort l'Empereur, qui commande la ville, et où l'ennemi avait placé ses meilleures pièces et ses plus habiles canonniers. Le dey et ses troupes et la population ont été saisis comme en sursaut, tant les Turcs se confiaient sur leurs fortifications devant lesquelles avaient déjà échoué tant de formidables expéditions de terre et de mer.

Quand l'armée fit son entrée, l'artillerie était en tête, ce qui lui était bien dû, car, au dire de tout le monde, elle a eu les honneurs de la campagne. Nous avons pris possession de la Cassaba, que nous avons trouvée dans le plus grand désordre, car il paraît que le dey l'avait abandonnée avec une extrême précipitation. L'intérieur a réalisé pour nous les descriptions des *Mille et une Nuits*. C'est une chose incroyable que la quantité d'objets précieux, d'habits ou de vêtemens de femme de la plus grande richesse, que nous avons trouvés. Le sérail était rempli de tapis, de coussins brodés d'or ou d'argent, et d'une infinité d'objets servant à la toilette des dames, éblouissans de couleurs, de dorures et de ciselures. Le dey les a réclamés, comme étant sa propriété particulière; mais il y a eu si peu d'ordre dans notre établissement, qu'une grande partie est tombée entre les mains d'une foule de pillards qui suivent le quartier-général, et qui font honte à l'armée. C'est là le revers de la médaille, et il est couvert de turpitudes. Le trésor de la régence est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait espéré; la première évaluation le porte à cent millions; on y a apposé les sceaux. Le payeur général, M. Firino, l'intendant en chef,

M. Denniée, et le sous-chef d'état-major, le général Tholozé, ont été chargés d'en dresser l'inventaire : tous trois jouissent d'une réputation de probité parfaite, et l'armée a une entière confiance dans leur pureté. L'on doit demain expédier vingt millions pour la France, ce qui produira de l'effet, on l'espère du moins.

Le général Berthezène, commandant la première division, n'a cessé de donner des preuves de cette habileté qui l'avait fait distinguer par Napoléon; toujours au feu de sa personne, donnant ses ordres avec un sang-froid et une clarté admirables. Le général Loverdo a été fougueux, brave comme à son ordinaire, se donnant beaucoup d'importance et faisant donner au diable tout ce qui l'entoure, mais du reste très-zélé pour le service et s'en occupant beaucoup. J'ai peu vu le duc d'Escars, qui commande la troisième division, mais on en dit du bien : son premier aide-de-camp, Borne, a eu l'épaule fracassée dans une de nos batteries.

Les généraux Valazé, du génie, et Lahitte, de l'artillerie ont montré beaucoup d'intelligence et d'activité dans la conduite de leurs troupes et de leurs travaux respectifs; mais le rôle du général Lahitte a été le plus brillant: il a été constamment au feu et toujours en première ligne. Le jour de l'attaque du château de l'Empereur, il n'a pas quitté un seul instant les batteries que sillonnaient les boulets ennemis; il a beaucoup de courage, de nerf et d'aplomb. C'est un officier d'un haut mérite.

— Deux nouvelles condamnations capitales pour crime d'incendie viennent d'être prononcées par la cour d'assises du Calvados contre deux servantes, Désirée Amand, dite Bazin, âgée de 28 ans, et Joséphine Bailleul, âgée de 19 ans. La première s'est renfermée dans un système complet de dénégation et a protesté de son innocence en entendant prononcer son arrêt de mort; la seconde, au contraire, a avoué qu'une somme de 40 fr. lui avait été remise par deux inconnus sous la condition d'incendier la maison de sa maîtresse.

ANGLETERRE. — Londres, 23 juillet.

Dans la séance du 19, à la chambre des lords, on remarquait sur les banquettes de l'opposition le duc de Cumberland, assis près des lords Grey, Durham et Eldon. S. A. R. paraissait prendre un vif intérêt aux débats parlementaires et applaudissait à grands cris les orateurs de l'opposition.

— On lit dans le *Spectator* :

« Dans un moment où chacun se livre à des conjectures sur la destination future de la conquête des Français, voici notre profession de foi : Nous pensons que la France conservera Alger, et que telle a été la pensée qui a présidé à l'exposition dès le principe. Nous ne donnerons à qui que ce soit le droit de s'y opposer. L'Angleterre peut intervenir diplomatiquement, elle peut demander des explications, mais elle n'interviendra pas d'une autre manière. Quant au congrès que l'on suppose sur le point de s'assembler, s'il a lieu, ce ne sera que pour la forme; la parade d'une réunion comme celle de Vérone ou de Laybach n'irait point aux idées parisiennes. »

— Le roi a ordonné de réintégrer sir Robert Wilson dans son rang de lieutenant-général de l'armée.

(On se rappelle que cet officier fut, à l'époque de la guerre d'Espagne, en butte à une espèce de disgrâce pour s'être rangé parmi les troupes constitutionnelles espagnoles.)

— Le *Sun* s'exprime ainsi, au sujet de la prise d'Alger : L'occupation, même passagère, d'un port aussi important par une puissance rivale, peut exciter la jalousie anglaise; mais, après tout, il vaut mieux pour les nations civilisées, et pour l'Angleterre aussi bien que pour les autres, voir Alger entre les mains des Français qu'entre celle du dey. N'était-ce pas une chose monstrueuse que ce tribut de 600 liv. sterling que nous avions à payer à chaque changement de consul, malgré le traité conclu en 1816 sous le canon de lord Ermouth? Maintenant, au moins, il ne pourra plus en être question. L'Afrique elle-même retirera d'immenses avan-

tages de la présence des Français, et pourra redevenir un grenier de l'Europe.

ALLEMAGNE. — Frontière de la Serbie, 1^{er} juillet.

Si l'on peut ajouter foi aux nouvelles de la Bosnie, le grand-visir aurait été forcé de se replier devant les insurgés et d'attendre de nouveaux renforts qui, venant de la Macédoine, doivent le rejoindre. Un grand mécontentement régnait dans le corps du sérakier, et les pachas eux-mêmes sont peu empressés à le secourir dans ce moment critique. Aussitôt qu'il aura ses renforts, Redschid pacha prendra l'offensive, et tâchera d'éteindre l'insurrection. Bien qu'il ait été malheureux dans la dernière campagne contre les Russes, il possède des talents militaires, et sous ce rapport il a une grande supériorité sur tous les autres généraux turcs. Au reste, on sait que ce qu'on apprend de la Bosnie est peu authentique, mais il est toujours certain que l'état des choses en Albanie est critique, et qu'il y a lieu de craindre pour le repos de la Bosnie.

Le prince Milosch a, dit-on, envoyé un délégué à Constantinople pour se plaindre du retard qu'éprouve la réincorporation des six districts; mais ce retard doit être attribué, moins à la Porte qu'à ses commissaires et aux agens serviens qui, dans des vues intéressées, ont su créer mille obstacles.

Berlin, 21 juillet.

On a célébré le 19, à Potsdam, la fête commémorative de feu la reine Louise, et à cette occasion six couples ont été mariés et dotés.

ESPAGNE. — Madrid, 10 juillet.

Huit malheureux ont été pendus hier. Presque tous les avocats del Colegio se sont réunis, et ont adressé au roi une représentation pleine d'énergie, pour le supplier de faire abolir cette coutume barbare. On craint quelque résultat fâcheux de cette marche, parce qu'ils ont tenu le langage d'hommes libres : ils ont fait voir que la société n'avait pas le droit d'ôter la vie à des citoyens, et ils terminaient ainsi leur rapport : « Sire, le temps où la raison triomphera n'est pas loin de nous; mais, en attendant, que V. M. daigne faire disparaître cette potence où l'on immole tant de victimes, et où l'on voit les hommes devenir la honte de leurs familles et l'opprobre de leurs semblables. »

Le même soir, une forte émeute a eu lieu dans la caserne de la rue Sainte-Ysabel. Les milices provinciales, qui l'occupent, faisaient entendre les cris : *Mort aux tyrans! à bas le gouvernement! vive la liberté!* L'exaspération était telle, que ce ne fut que long-temps après que les officiers parvinrent à rétablir la tranquillité. Les portes ont été fermées, et les postes doublés. La garnison de la ville a été sous les armes toute la nuit; des compagnies entières ont fait des patrouilles dans toutes les rues.

On assure que le roi a donné l'ordre de faire partir ce régiment, en disant qu'il ne voulait pas de soldats rebelles aussi près de lui. Si cela est vrai, il faudra licencier tous les régimens qui font partie de la garde; car l'amour de la liberté et de la constitution est une maladie qui gagne de jour en jour toutes les troupes.

— On a arrêté quelques individus porteurs de médailles, frappées tout nouvellement; on ne sait ni par qui ni dans quel but. Sur une de ces médailles, on voit d'un côté une bergère, la lettre V, et cette inscription : *Roi, loi, inquisition*; de l'autre côté, une couronne, l'emblème de la liberté, et cette inscription : *Restauration espagnole. A. R. S. 1830.*

— Le roi n'a pas encore accepté la démission offerte par M. Calomarde; cependant, on croit qu'il sera remplacé sous peu; son successeur est, dit-on, maintenant à Paris, chargé d'une mission secrète.

— La dernière course de taureaux avait attiré beaucoup de monde au cirque. Le roi et la famille royale, à l'exception de S. M. la reine, honorèrent ce spectacle de leur

présence. Un événement, malheureusement trop fréquent, coûta la vie à un des piqueurs, jeune homme arrivé la veille de Séville pour exercer son talent dans la capitale. Après avoir été abattu deux fois, lui et son cheval, sans s'être fait aucun mal, le taureau prit enfin le coursiers par derrière et l'enleva, ainsi que son cavalier qui alla tomber contre les barrières où il se brisa la tête; peu d'heures après il expira. Sa femme et ses enfans, qu'il a précédés, arrivèrent le lendemain de sa mort. Voilà le divertissement que les Espagnols élèvent au-dessus des autres nations, et à l'occasion duquel ils ne manquent jamais de lancer des traits acérés contre les étrangers lorsque, dans leurs journaux, ils se permettent de le trouver sanguinaire et cruel.

ITALIE. — Naples, 12 juillet.

Des lettres écrites par quelques personnes de la suite du roi annoncent que l'état de sa santé devient de plus en plus alarmant. Une toux violente, une fièvre intermittente et une transpiration excessive ont presque épuisé ses forces. On ne sait si S. M. pourra s'embarquer à Livourne comme elle en avait le projet.

Les princes de Castelcicala et de Canosa sont tombés dans une sorte de disgrâce; le premier pour avoir sollicité la rentrée dans le royaume de quelques exilés de marque; le second pour avoir fait à Livourne quelques écrits où le despotisme autrichien est justement flétri.

TURQUIE. — Constantinople, 25 juin.

De nouvelles inquiétudes se sont répandues parmi les navigateurs, par le rapport qu'un brick de commerce anglais avait été pris par des pirates grecs dans les eaux de Mytilène, et que tout l'équipage avait été massacré. Le commandant de l'escadre autrichienne, le colonel baron d'Accurti, a aussitôt, en recevant cette nouvelle, ordonné une croisière pour aller à la recherche des pirates.

Marché de Namur du 27 juillet. Fl. Cts. 100^{es}.

| | | | |
|--|---|----|----|
| Blé-froment roux, la rasière | 9 | 52 | 78 |
| Seigle. | 5 | 81 | 87 |
| Avoine | 3 | 32 | 79 |
| Pommes de terre d'été. | 1 | 62 | 85 |
| Beurre. | 0 | 79 | 28 |

ANNONCES.

506. Récolte à vendre.

Judi, 29 juillet, à deux heures, chez le sieur Lebon, aubergiste à Tongrenelle, M^{me} V^e Ponsart, fermière au château de Tongrenelle, fera vendre, tant pour elle que pour ses enfans majeurs et mineurs, les différentes récoltes croissant sur 46 bonniers de terre appartenant à la ferme dudit Tongrenelle.

A six mois de crédit, moyennant caution connue de M^e Fevrier, notaire à Sombreffe. — Voir l'affiche.

249. Plusieurs capitaux très-importans et autres à placer. S'adresser à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurance, rue de Bruxelles, n^o 107, à Namur.

471. Plusieurs sommes de 1000 à 7000 florins à placer. S'adresser à M. Franceschini, rue de Bruxelles, n^o 3, à Namur, ou chez M. Tillieux, notaire, rue des Fossés-Fleuris.

503. Belle récolte à vendre à Namèche.

Judi, 29 juillet 1830, à une heure de relevée, chez M. G. Timsonet, aubergiste à Samson, le sieur Detilleux, fermier, vendra, à la recette de M. Delvigne, entrepreneur de ventes publiques à Namur, la récolte de la ferme qu'il occupait, appartenant à M. Durieu, située à Namèche, à six mois de crédit.

504. Très-belle rente à vendre de la main à la main.

Une Rente de 313 florins 45 cents au capital de 9142 florins 85 cents due par privilège sur très-bonnes hypothèques situées dans l'arrondissement de Namur, est à vendre de la main à la main.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurances, rue de Bruxelles, n^o 107, à Namur.

510. DÉCÈS MILITAIRES.

Grand nombre d'extraits mortuaires de militaires nés Belges, décédés en Russie, en Espagne, en Allemagne et en France, reposent au bureau de l'agent d'Henry, près de St Bavon, à Gand, à la disposition de ceux qui lui en ont fait la demande. Les lettres doivent être affranchies.

474. Planches de sapin de Riga.

Le sieur Lesire-Misson a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir dans son magasin, établi rue Saint Nicolas, à Namur, un bel assortiment de bois de sapin et principalement 25,000 pieds environ de planches de Riga, sans nœuds et très-bien sciées de 5/4 de large sur un pouce d'épaisseur; les longueurs sont de 13, 14, 15, 17, 19 et 22 pieds.

Cette marchandise est de premier choix et d'une bonne qualité; le prix surtout en est très-modique.

507. Vente de très-belles dépouilles, à Leuze.

Mardi, 3 août 1830, vers deux heures de relevée, chez le sieur Desneux, cabaretier à Leuze, la D^{me} V^e Chavée fera procéder à la vente publique de 20 bonniers de froment, 3 bonniers de seigle et 25 bonniers d'avoine, croissant sur les terres de la ferme du Grand-Coria, à Leuze.

Le même jour, ladite dame fera également procéder à la vente, avec les pailles, de 4 bonniers et demi de beau froment, de 2 bonniers et demi de seigle et de 10 bonniers d'avoine, par lots d'un journal ou d'un demi-bonnier, au choix des amateurs.

S'adresser, pour voir les grains susdits, à M. Chavée, fermier à la cense de Keutures, à Leuze.

508. AVIS.

La vente de livres annoncée pour les 21 et 22 juillet, n'ayant pu avoir lieu à cause de la rentrée victorieuse de la Société d'Harmonie, a été remise à mardi et mercredi, 27 et 28 juillet, à deux heures.

481. Une personne dans sa 45^e année, connaissant ce qui est nécessaire pour surveiller, gérer ou conduire quelqu'affaire, soit dans une fabrique, concession, bureau, etc., désirerait se placer. S'adresser au bureau de cette feuille.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui latif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n^o 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les aient à raison de huit cents par ligne d'impression.

IMPRIMERIE DE J. H. J. MISSON ET LESIRE, RUE DE L'ANGE.